16es Rencontres Internationales de Mosaïque

REGLEMENT DU CONCOURS 2026

Thème facultatif :

Rencontre

ARTICLE 1. CONSTITUTION DU DOSSIER

Les inscriptions sont reçues jusqu'au **30 AVRIL 2026**.
Chaque candidature doit nous être transmise avec ce dossier complet :
1) une fiche d'inscription 2) une photo (300 dpi) de l'œuvre complète et terminée, deux photos de détails et une photo de la fixation 3) le présent règlement dûment signé 4) le paiement des frais d'inscription de 50€ 5) un résumé de votre parcours 6) l'adresse de votre site internet (si vous en avez un) 7) une présentation succincte de votre œuvre qui sera affichée durant l'exposition sous **format Word**.
Note : si votre œuvre est une copie du travail d'un autre artiste, merci de le créditer dans le titre de celle-ci (ex: "inspiré de...")

ARTICLE 2. OEUVRE

Le thème facultatif retenu pour cette année : « Rencontre ». Vous devez préciser votre choix de catégorie (concourir ou non dans le thème) sur le bulletin d'inscription.
Les œuvres devront impérativement être terminées au **30 AVRIL 2026** (photo de l'œuvre à l'appui).
Tous types de matériaux sont acceptés selon un assemblage laissé au libre choix de chaque auteur. Les volumes sont acceptés.
L'œuvre doit disposer impérativement d'un mode d'accrochage **solide** et adapté au poids de l'œuvre (privilégier deux points d'accrochage avec câble, surtout pour les mosaïques lourdes).
Dans le cas contraire, votre œuvre sera disqualifiée.
Elle doit impérativement être inférieure à 1m² et identifiée au verso par le nom et l'adresse de l'auteur. Les participants sont vivement encouragés à utiliser des supports légers.
Pensez à vos coûts de transport !
Toutes les œuvres retenues doivent, peu importe le mode de transport (y compris si vous les livrez vous-mêmes), nous arriver correctement emballées à partir du 24 août 2026 et impérativement **avant le 18 septembre 2026** à l'association Les 3R, 6 rue Francis Vovelle à Chartres.
Votre **emballage sera réutilisé pour le retour** de votre œuvre. Pour les sculptures, prévoir un emballage solide avec poignées.
Nous proposons un dépôt de votre œuvre du 01/09/2026 au 19/09/2026 en région parisienne chez Albertini au 1 rue des genêts à Montigny les Cormeilles (95370) d'où elle sera acheminée jusqu'à Chartres pour l'exposition (fermeture Albertini les lundis et dimanches).

ARTICLE 3. PRIX PICASSIETTE

Pour ces 16es Rencontres, seront remis les prix picassiette du jury pour les artistes s'inscrivant dans le thème « Rencontre », le prix picassiette du jury pour les artistes ne participant pas au thème, le prix groupe et le prix du public.
Chaque catégorie se verra dotée d'un premier prix et de deux accessits. Le public sera amené à se prononcer par vote.
Les organisateurs, les conférenciers, les membres du jury, les lauréats de la dernière édition des Rencontres, seront considérés comme hors concours.
Le jury appréciera le degré d'élaboration de l'œuvre présentée. Les candidats seront encouragés à innover. Leur capacité de création sera appréciée.

ARTICLE 4. DROIT A L'IMAGE

Les œuvres communiquées restent la propriété de leurs auteurs. L'association se réserve le droit de procéder à la réalisation de clichés photographiques et de les utiliser pour ses manifestations, site internet, réseaux sociaux et catalogue.

ARTICLE 5. ASSURANCE

Chaque candidat est tenu d'assurer son œuvre.
L'association assurera celle-ci dans ses locaux et durant l'exposition pour une valeur forfaitaire de : 762 €.

ARTICLE 6. RETOUR DES OEUVRES APRES L'EXPOSITION

La reprise des œuvres se fera par chacun dans le lieu précisé lors de la validation de votre candidature, et au plus tard le **18/12/2026**.
Au-delà de cette date les œuvres ne seront plus assurées et deviendront propriété des 3R. Les envois (postaux, transporteurs) devront être prévus avec retour aux frais de l'expéditeur.

ARTICLE 7. JURY

Le jury est composé d'artistes mosaïstes et de plasticiens de différentes disciplines. Il est organisé à la diligence de l'association les 3R.

ARTICLE 8. SELECTION

Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas pris en considération. Pour les dossiers non retenus, les frais d'inscription vous seront remboursés.
Toute œuvre acheminée hors délai, dont la fixation n'est pas conforme, ou dont la solidité est remise en cause, ne sera pas exposée. Et aucun dédommagement ne sera consenti.

Signature de l'artiste avec la mention "lu et approuvé":